

PARCOURS >

Parcoursup : fin des vœux le 14

Il ne reste que quelques jours pour formuler des vœux de poursuites d'études sur Parcoursup. En effet, la phase de formulation des vœux qui a débuté le 22 janvier se terminera le 14 mars à 23h59 (heure de Paris). Passée cette date, les candidats n'auront plus la possibilité de formuler de vœux sur Parcoursup. La phase de confirmation des vœux se poursuivra jusqu'au 3 avril. Durant cette période, les candidats devront finaliser leur dossier avec les éléments demandés par certaines formations puis cliquer sur « Confirmer » sur chacun des vœux qu'ils souhaitent conserver.

Si, après la date limite du 3 avril, un élève n'a pas confirmé son vœu, son

dossier ne sera pas transmis à la formation, qui ne pourra donc pas le prendre en compte. Aucun délai n'étant accordé, il convient de respecter rigoureusement ce calendrier.

Tout au long de la procédure Parcoursup les candidats peuvent bénéficier d'un accompagnement dans un Centre d'information et d'orientation (CIO) ou au sein d'un service d'orientation et d'information universitaire, par exemple. En plus d'une foire aux questions mise à jour régulièrement sur le site Parcoursup, la rubrique « Contact » du dossier candidat permet de poser une question, pour une réponse dans les plus brefs délais par les services de gestion Parcoursup.

ER 08/03/19

]